

TELETRAVAIL :

Engagement de la négociation d'un accord ministériel

Nous vous l'annonçons le 1^{er} septembre dernier, la négociation d'un **accord ministériel sur le télétravail** prenant en compte de manière plus fine les spécificités de notre pôle ministériel, en déclinaison de l'accord-cadre dans les trois fonctions publiques signé par l'ensemble des organisations syndicales le 13 juillet dernier était prévue à l'agenda social de la rentrée.

Une première réunion s'est tenue ce 10 septembre matin, marquant ainsi le début d'un nouveau round de négociation.

Ce qu'il faut en retenir :

Calendrier : l'objectif est d'aboutir à un projet stabilisé d'accord ministériel fin novembre, pour une effectivité en début d'année prochaine. Cinq réunions de négociations sont prévues afin de pouvoir aborder toutes les facettes de ce sujet.

Périmètre : l'accord ministériel concernera tous les services et établissements publics du pôle ministériel, à l'exception des DDI dont l'organisation du travail est du ressort du Ministère de l'Intérieur.

Dans sa déclaration en début de réunion, la FSU a dénoncé cette exclusion des DDI. Elle a également soulevé la disparité des dispositions de mise en œuvre du télétravail en cette rentrée, aussi nombreuses que le nombre de services et établissements publics de notre pôle ministériel.

Elle a demandé que la discussion aborde de manière très pragmatique tous les biais rencontrés, qui se révèlent avant tout dissuasifs, comme le fait de fixer des jours de présence pour mieux contraindre les possibilités de télétravail.

➤ [Voir la déclaration de la FSU](#)

Au fur et à mesure du déroulé des réunions prévues, la FSU vous tiendra informé de l'évolution des discussions.